

Domfront-en-Poiraie. Les aides à l'amélioration de l'habitat se poursuivent

Chaque demande peut concerner les économies d'énergie, la mise aux normes ou bien l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.



Dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAHRR), les communautés de communes de Domfront Tinchebray Interco et Andaine Passais accompagnent les propriétaires occupants ou bailleurs lors de travaux de rénovation.

Chaque demande peut concerner les économies d'énergie, la mise aux normes ou bien l'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Selon la nature des travaux et les ressources du demandeur, l'OPAHRR peut aider à financer une part importante des travaux grâce aux aides de partenaires : Agence nationale de l'habitat (ANAH), conseil départemental, Région Normandie, État, caisses de retraite, etc.

Chargé d'animer ce dispositif dans les deux communautés de communes, le CDHAT réalise plusieurs permanences par mois. Sur place, un conseiller habitat informe, conseille et accompagne les porteurs de projets dans le montage du dossier administratif et financier.

« Il faut contacter un conseiller habitat avant d'engager les travaux en appelant au 02 31 53 73 73. Depuis le début du dispositif, en février 2018 : 944 propriétaires se sont renseignés et 356 logements ont été rénovés. Ces propriétaires ont bénéficié d'environ trois millions d'euros d'aides financières, générant environ 6,5 millions d'euros de travaux réalisés en grande partie par des entreprises locales. »

Horaires des permanences (uniquement sur rendez-vous) : Domfront-en-Poiraie : le premier mardi du mois dans les locaux de la mairie, place de la Roirie ; Juvigny-Val-d'Andaine, le deuxième mardi du mois dans les locaux de la CDC, 26, avenue Léopold-Barré ; Tinchebray Bocage, le troisième mardi du mois dans les locaux de la mairie 5, boulevard du Midi ; Passais-Villages, le quatrième mardi du mois dans les locaux de la CDC, 6, place du Marché. Pour tous ces rendez-vous, le port du masque est obligatoire.